

contrôlé par un pays donné, ou que ne devraient être utilisés que des satellites conçus et fabriqués dans un pays donné. Ce qui est important, c'est que le réseau de communications se fonde sur une conception unique et s'appuie sur une coopération internationale visant à l'établissement d'un système ayant à la fois un large champ d'application et un mécanisme flexible.

Le domaine des communications dans l'espace doit permettre à l'UIT d'accomplir d'importantes fonctions, se traduisant plus spécialement par l'attribution de fréquences, ainsi que dans d'autres tâches techniques. Le Comité de l'espace extra-atmosphérique pourra désirer passer en revue, de temps à autre, les progrès réalisés, traduisant ainsi l'intérêt commun que nous portons au développement d'un système de communications par satellites.

Les membres de la Commission savent que le terrain d'accord sur les aspects juridiques du travail du Comité est beaucoup moins large. On reconnaît dans une certaine mesure qu'il y a une tâche importante à accomplir pour l'élaboration d'accords intéressant le retour des satellites ainsi que la détermination des responsabilités dans les cas de dommages, de pertes ou de blessures résultant d'accidents de véhicules spatiaux, mais aucun accord n'a été obtenu sur les instruments par lesquels ces obligations et responsabilités devraient être enregistrées. Nous pensons qu'il y a là un terrain important d'entente internationale, et que cette entente est nécessaire. Pour illustrer le genre de problème qui peut se poser, permettez-moi de parler une fois encore de notre satellite "Alouette". Je l'ai dit, ce satellite a été ^{fabriqué} ~~fait~~ au Canada, mais lancé au moyen d'une fusée américaine. Sans vouloir suggérer que des risques d'accident existent, il est de fait que certaines pièces provenant d'autres satellites sont tombées sur la terre. Que
.../